



20 août 2024

Nouvelle bonification indiciaire (NBI)

La nouvelle bonification indiciaire (NBI) est un complément de rémunération lié à la responsabilité ou à la technicité de certains emplois dans la fonction publique. Son montant est lié à des indices fixés, pour chaque fonction publique, par décrets ou arrêtés, annuellement.

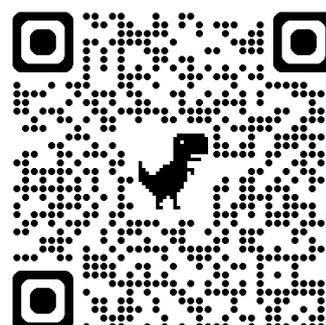
Quel est le montant de la NBI 2024 ?

Dans chaque fonction publique, le nombre de points d'indice majoré accordés est fixé par décret pour chaque emploi y ouvrant droit.

La NBI est versée chaque mois. La valeur du point est fixée à 4,92€.

La valeur du point est fixée à 4,92 €	
Nombre de points	Montant mensuel
5	24,60 €
10	49,20 €
15	73,80 €
20	98,40 €
25	123,00 €
30	147,60 €

NBI : quels postes sont concernés ?



Qu'est-ce que la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) ?

La NBI est un élément de rémunération destiné à rémunérer certains agents publics exerçant des fonctions particulières ou dans des conditions difficiles.

Ce complément de rémunération appelé nouvelle bonification indiciaire (NBI) permet de bénéficier de points d'indices majorés supplémentaires dont le nombre est fixé, dans chaque fonction publique, par décret.

Dans la fonction publique, certains emplois offrent la possibilité de bénéficier d'un complément de rémunération en raison de la responsabilité ou de la technicité du poste.

La NBI valorise, notamment, les agents avec des responsabilités d'encadrement ou réalisant leur mission dans des zones spécifiques comme les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le décret 2006-779, datant du 3 juillet 2006, définit les conditions d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) dans la fonction publique.



Ce décret :

- ✓ Établit les critères d'éligibilité à la NBI, les montants des primes et les modalités de leur attribution ;
- ✓ Précise les fonctions et les postes ouvrant droit à la NBI, ainsi que les conditions de travail spécifiques nécessaires pour bénéficier de cette prime.

La NBI fait suite au protocole d'accord conclu le 9 février 1990 sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations de la fonction publique (loi n° 91-73 du 18 janvier 1991). Depuis, d'autres décrets ont modifié les conditions de mise en œuvre afin de simplifier les démarches





MOBILISONS- NOUS POUR LA DÉFENSE ET LA PÉRENNITÉ DE NOTRE CAISSE DE RETRAITES, LA CNRACL

Quels sont les avantages de la NBI ?

Le droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) offre plusieurs avantages pour les agents de la fonction publique qui en bénéficient.

1. Une reconnaissance des fonctions spécifiques

La NBI permet de reconnaître et de valoriser les fonctions particulières ou les conditions de travail spécifiques qui peuvent être exigées dans certains métiers de la fonction publique.

2. Un supplément de rémunération

La NBI constitue un supplément de rémunération pour les agents concernés. Elle vient s'ajouter au traitement indiciaire de base et peut donc augmenter significativement le salaire net de l'agent.

3. Une influence sur la retraite

Comme la NBI est intégrée dans le traitement indiciaire, elle peut également avoir un impact sur le montant de la pension de retraite, contribuant ainsi à améliorer les perspectives financières à long terme des agents de la fonction publique.

L'octroi de la NBI peut contribuer à motiver les agents en reconnaissant la valeur de leur travail et en offrant une rémunération supplémentaire pour les fonctions spécifiques ou les conditions de travail difficiles.

De plus, elle peut rendre certains postes plus attractifs en offrant une meilleure rémunération.

Peut-on supprimer la NBI à un agent ?

Le bénéficiaire de la NBI cesse d'en bénéficier dès lors qu'il n'exerce plus le poste y ouvrant droit ou en cas de congé de longue durée.

Que faire si l'administration ne paie pas la NBI ?

Si l'administration ne paie pas la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), il faut envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception à son employeur lui expliquant la situation et lui demandant de rectifier l'erreur.

Le versement de la NBI à l'agent est alors rétroactif sur une période de quatre ans. Si, au bout de deux mois, l'employeur n'a pas répondu ou si sa réponse est négative, il faudra faire appel au Tribunal Administratif.

Pour vous aider dans votre démarche, vous pouvez prendre contact avec le syndicat CGT de votre collectivité ou en son absence, la CSD CGT 31.

Economies sur nos salaires, nos postes, la santé, l'école, nos services publics...ça suffit !

La CGT revendique :

- ✓ Le point d'indice à 6€, pour rattraper les pertes accumulées depuis 2000.
- ✓ L'indexation de la valeur du point sur l'inflation.
- ✓ La refonte de la grille, avec un minimum de rémunération à 2 200 € mensuels bruts.
- ✓ L'abrogation de la réforme des retraites et de la loi dite de transformation de la Fonction publique
- ✓ 10 % de fonctionnaires en plus pour répondre aux besoins sociaux

Je me syndique à la CGT
www.cgtservicespublics.fr



COORDINATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE CGT 31

590 rue Buissonnière - CS 37666 - 31676 Labège

☎ 05 81 91 93 07

✉ csd.cgt31@wanadoo.fr